

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU PARTENARIAT CANADIAN MALARTIC

Le développement durable fait partie intégrante de la stratégie d'affaires de Canadian Malartic. Nous travaillons à créer de la valeur pour nos actionnaires et nos partenaires tout en contribuant à la prospérité de nos employés et des communautés qui nous accueillent. Nous croyons qu'à travers un dialogue soutenu avec nos employés et nos parties prenantes, un engagement à rencontrer nos obligations réglementaires et une attention particulière portée à l'amélioration continue de notre performance, nous pourrions obtenir et maintenir l'acceptabilité sociale de nos activités et améliorer notre capacité de développer de nouvelles ressources. Cette vision de développement durable est mise en œuvre à travers l'application d'un système de gestion de la Santé-Sécurité, de l'Environnement et des Relations avec les Communautés et s'articule autour des engagements suivants:

1. SANTÉ-SÉCURITÉ

Nous nous engageons à créer et maintenir un milieu de travail sain et sécuritaire, sans risque de blessure, en:

- a) utilisant de solides principes d'ingénierie dans la conception et l'exploitation de nos installations;
- b) fournissant à nos employés et à nos entrepreneurs une formation appropriée en santé-sécurité;
- c) s'assurant que des programmes efficaces de santé et d'hygiène industrielle soient en place;
- d) effectuant des audits de sécurité internes et externes afin de vérifier la performance et d'établir des plans d'amélioration;
- e) évaluant les risques de nos activités sur une base régulière et en enquêtant les incidents rapportés, afin d'identifier et de minimiser les conditions à risques et de s'assurer que des contrôles adéquats soient en place;
- f) s'assurant que des plans de mesures d'urgence soient en place afin de gérer les effets d'événements imprévus; et en
- g) fournissant à nos employés les ressources adéquates et les outils appropriés pour l'accomplissement d'un travail sécuritaire et efficace.

2. ENVIRONNEMENT

Nous nous engageons à minimiser les effets de nos activités sur l'environnement et de maintenir sa viabilité et sa diversité en:

- a) utilisant efficacement les ressources naturelles comme l'eau et l'énergie;
- b) adoptant des mesures afin de réduire l'empreinte de nos activités et nos émissions dans l'air, l'eau et le sol, y compris la génération de déchets;
- c) effectuant la gestion des résidus, stériles et du mort-terrain de façon à assurer la protection de l'environnement;
- h) évaluant les risques de nos activités sur une base régulière et en enquêtant les incidents rapportés afin de réduire les impacts potentiels sur l'environnement;
- i) effectuant des audits environnementaux internes et externes afin de vérifier la performance et d'établir des plans d'amélioration;
- d) adoptant des mesures de réduction des gaz à effet de serre et de lutte contre les changements climatiques;
- e) s'assurant que des plans de mesures d'urgence soient en place afin de réduire les impacts d'événements imprévus;
- f) intégrant la conservation de la biodiversité et les aspects relatifs à l'aménagement du territoire, à toutes les étapes de nos activités économiques et de production; et en
- g) restaurant nos sites miniers afin d'en assurer la stabilité physique et chimique, en consultation avec les communautés et lorsque possible en effectuant de la restauration progressive.

3. RESPONSABILITÉ SOCIALE ET COMMUNAUTÉ

Nous nous engageons à contribuer au développement durable des communautés où se trouvent nos opérations, au niveau social et économique, et à entretenir une relation juste et respectueuse avec nos employés et nos parties prenantes externes, en :

- a) favorisant un dialogue ouvert, transparent et respectueux avec nos employés et nos communautés d'intérêt externes;
- b) traitant nos employés et entrepreneurs de façon juste et équitable, leur fournissant des opportunités égales à tous les niveaux de l'organisation et sans préjudices;
- c) embauchant et en attribuant des promotions selon le mérite;
- d) veillant à ce qu'aucune pratique discriminatoire ne soit tolérée en milieu de travail;
- e) fournissant une compensation juste et compétitive pour la prestation de travail;
- f) mettant en place un mécanisme de règlement des griefs équitable et non-discriminatoire pour les employés;
- g) maintenant un milieu de travail exempt de drogue et d'alcool;
- h) contribuant au développement socio-économique des communautés qui nous accueillent par l'entremise d'investissements dans des initiatives communautaires dans les domaines de la santé et de l'éducation ainsi que dans des projets structurants pour la viabilité socio-économique à long terme de la communauté;
- i) contribuant au développement économique des communautés qui nous accueillent en fournissant des emplois et en favorisant l'achat local;
- j) respectant les droits humains fondamentaux et les cultures, coutumes ou valeurs de tous ceux qui sont touchés par nos activités;
- k) veillant à ce que nos opérations n'appuient, ne profitent ni ne contribuent à des conflits armés illégaux, à des violations graves des droits humains ou à des manquements au droit international humanitaire; et en
- l) bâtissant des relations à long terme avec nos communautés autochtones locales.



Daniel Racine
Vice-président principal des opérations
canadiennes, la planification minière et le
développement
Yamana Gold



Christian Provencher
Vice-Président, Canada
Mines Agnico Eagle